

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-019

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 25
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 1
Nombre de pouvoir(s) : 1

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'EVENEMENTS CULTURELS ET ARTISTIQUES – ASSOCIATION « THEATRE AMATEUR DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ » – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250327-2025-03-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2025
Publication : 04/04/2025

Afin de répondre à la volonté partagée par la Mairie de Saint-Marcellin-en-Forez et de l'association « THEATRE AMATEUR DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ », de développer un partenariat et d'ancrer durablement la participation de l'association au développement culturel du territoire, à travers l'organisation et la promotion d'événements culturels, il est décidé de formaliser les engagements de la Mairie de Saint-Marcellin-en-Forez et de l'association dans la perspective du développement, de la pérennisation et de la professionnalisation des actions mises en place, dans une convention de partenariat.

L'association s'engage à donner les représentations des projets artistiques mentionnés ci-dessous et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution :

- 4 représentations publiques pendant la saison culturelle, avec une programmation « hors les murs » et « dans les murs » à l'attention de tout public.

- 2 représentations privées gratuites organisées courant de l'année civile, avec une programmation « dans les murs », à destination des Résidents de l'EPHAD Les BLEUETS et/ou les élèves des écoles de la commune

En contrepartie, la Ville de Saint Marcellin en Forez s'engage à soutenir la réalisation de ces projets par le versement d'une subvention de 2 000 euros annuellement (pour la mise en œuvre des actions décrites précédemment) et par la mise à disposition des moyens nécessaires à leur bon déroulement (prêt gratuit de matériels ou de salles communales mises à disposition).

La subvention sera versée en deux fois : un versement en janvier (50 %) et le solde en décembre (en fonction des objectifs atteints).

La durée de la convention est de 3 ans à compter de la date de signature et se terminera au plus tard le 31 décembre 2027.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- Approuve la convention de partenariat à intervenir avec l'association « THEATRE AMATEUR DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ »,
- Autorise le maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent ou avenant non financier à intervenir sur ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 2 AVRIL 2025

LE MAIRE,



ERIC LARDON

LE SECRETAIRE DE SEANCE



PATRICE BRAUD